




# Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris  
 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43  
 Fax 01.55.80.66.49

Courriel : [fo.dr75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr75@dgfip.finances.gouv.fr)

14/05/2020.

## CHSCTi de Paris : déclaration n° 76 du 15/05/2020.

Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail du ministère des finances de Paris,

Monsieur le Président,

1) **Approbation des PV des 9 et 23 juillet 2020.**

2) **Toutes directions : information sur les nouvelles obligations en termes de prévention du Covid**

S'agissant des obligations en termes de prévention du virus, en cas de suspicion de virus dans un service, il convient qu'un médecin de prévention soit systématiquement mis au courant pour qu'il contacte les agents concernés ou contacts, et arrête une position concernant le fonctionnement du service.

(20-08-26 Drfip - Procédure interne si suspicion virus - S)

Chaque agent « contact » doit être informé clairement de sa position administrative dans cette situation nouvelle, avant puis après la réalisation du test de virus. En particulier, l'autorisation d'absence paraît plus adaptée que l'arrêt maladie à la gestion de ces situations.

Nous rappelons que le ministère de l'Intérieur a officiellement demandé pour ses agents la reconnaissance d'une présomption de maladie professionnelle de virus. **FO FINANCES** insiste pour que le ministère des finances fasse de même.

Il serait possible tout au moins de donner des certificats de « cas contacts » aux agents, comme cela existe pour l'amiante.

Il convient aussi que les sites soient régulièrement approvisionnés en gel hydro-alcoolique.

Des masques transparents pourraient être confiés aux accueils de site pour la communication avec les usagers et collègues d'agents handicapés sourds.

S'agissant des agents vulnérables et titulaires d'un « certificat d'isolement » délivré par un médecin, parce qu'ils ne peuvent faire de télé-travail, la circulaire du Premier Ministre du 01/09/2020 prévoit « Lorsque le télétravail n'est pas possible ou **lorsque, malgré une possibilité de télé-travail**, une reprise du travail présentielle est décidée par le chef de service au regard des besoins du service, l'agent bénéficie des conditions d'emploi aménagées... ».

Pour **FO FINANCES**, la santé des agents vulnérable prime, et la circulaire n'a pas à prescrire au chef de service de pouvoir y déroger. **FO FINANCES** conteste la conformité de ce texte aux normes supérieures et notamment le code du travail, et demande que le télé-travail soit garanti aux agents vulnérables automatiquement quand il est possible.

Les chefs de service n'ont pas à décider ni assumer la reprise de service d'agents vulnérables en présentiel. Les mêmes dispositions doivent s'appliquer aux agents vivant avec des personnes vulnérables.

### 3) Toutes directions : évaluation des risques - questionnaire CHSCT Locaux Covid19

S'agissant de la prise en compte du risque de virus dans l'évaluation des risques et du questionnaire concernant sa prise en compte, le plan de prévention est adossé au plan de reprise d'activité, et sera mis dans les **DUERP** l'année prochaine.

Mais c'est dès maintenant que les directions doivent planifier les mesures possibles, continuer à fournir des consommables, des ordinateurs pour étendre le télé-travail, des horaires aménagés.

### 4) Toutes directions : propositions de travaux

### 5) DRFIP : information sur le nouveau réseau de proximité

**FO FINANCES** constate dans les documents relatifs au nouveau réseau de proximité qu'un référent « accompagnement spécifique » pour la conduite du changement lors des restructurations a été nommé.

Cette idée est utile puisque plusieurs encadrants de services fusionnés ont déploré, lors de visites, le fait que des déménagements et opérations ont été anticipés dans la précipitation, et que la réhabilitation applicative de tous les agents des services nouvellement fusionnés constitue à chaque fois une opération très lourde et longue.

**FO FINANCES** rappelle que le seul but du NRP et de la démétropolisation est de détruire les missions, les services et les emplois.

**FO FINANCES** est prêt à soutenir les revendications de tous les collègues dans tous les services.

**FO FINANCES** condamne les déménagements et les projets du NRP sur Paris, ainsi que la démétropolisation des services parisiens.

. S'agissant de la disparition du site **Geoffroy-St-Hilaire**, cette disparition imprévisible est incohérente puisqu'elle sépare les services du 5ème arrondissement en 4 sites. Or, il faut rappeler que le PCE 10ème arrondissement a été rapatrié à Paradis après plusieurs années à St-Hyacinthe justement pour faciliter les liaisons de service.

Ce projet concernant **Geoffroy-St-Hilaire** démontre que l'administration n'a pas organisé rationnellement ce déménagement.

. S'agissant de **Boucry**, le site **Argonne** n'est pas le mieux placé pour recevoir de nouveaux services, compte tenu des tensions déjà existantes avec le public du seul 19ème ardt.

Avec la disparition programmée du site de **Boucry**, rendu à son propriétaire, il ne resterait plus sur le 18ème que le site **Grandes Carrières** avec les deux SIP. Les SIE, les PCE, les PCRFP du 18ème ardt seraient tous sur **Argonne**. Alors que la **Dnvsf** pressent déjà de s'y installer.

Cette répartition programmée pose un problème pour les agents qui avaient choisi d'être à **Boucry** pour des raisons de proximité par rapport à la Gare du Nord, et un immense problème pour les contribuables du 18ème ardt.

Par ailleurs, pour les agents de **pôle de contrôle et d'expertise** conduits à chercher des contrôles, être localisés dans le 19ème, qui est aussi un grand arrondissement, ne sera pas pratique.

. S'agissant du site **St-Pétersbourg**, les agents qui ont choisi ce site sont promis d'aller bld de Reims, qui est un site excentré et très loin des métros.

**FO FINANCES** demande si Mme la Référente va accueillir les agents se retrouvant en difficulté et leur retrouver des solutions.

. S'agissant du site Chs **rue Bénard** qui atterrit rue des Meuniers, la distance est importante entre les deux sites.

## 6) Questions diverses

S'agissant des questions diverses, **FO FINANCES** souhaite évoquer les pôles de contrôle et d'expertise, qui font rarement l'actualité au-delà des processus de fusion.

L'intérêt du travail dans de tels services provient de la diversité des tâches, mais aussi des marges de manœuvre accordées aux agents pour choisir leur axe de programmation (dossier défaillant, débiteur de TVA, déclarant un taux de provision important par rapport à l'actif concerné...) et pour définir les critères permettant de sélectionner des dossiers.

L'outil **Sirius Pro**, qui a peu évolué depuis sa mise en place, est le principal logiciel dont ils disposent. Et les listes directionnelles ou dites « DM » s'utilisent en complément. L'adaptation des services aux nouvelles possibilité de soustraction à l'impôt dépend de la capacité des services à constater localement et faire remonter les situations.

Mieux, la logique de « mutualisation » intra ou inter-service ne fait sens que par l'autonomie locale permettant de trouver des pistes de contrôle.

Aussi, les agents verraient d'un mauvais œil que les listes DM, dites « data mining » soient les seules pistes de contrôle autorisées, et que le requêtage libre **Sirius Pro** ne soit pas pérennisé.

Les méthodes nationales d'analyse prédictive ont leurs limites, d'autant que ce type de technique dans le domaine de la Justice prédictive n'a pas donné les résultats espérés.

En conclusion, **FO FINANCES** revendique que la santé des agents prime sur les nécessités des services.

**FO FINANCES** condamne les déménagements et les projets du NRP sur Paris, et la dé-métropolisation des services parisiens.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe :

Photos du pupitre Douane de l'Ugap.

